Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence ST

LICENCE SCIENCES DE LA TERRE : BC05

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-ST-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3,0 (INDICATIF)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la mission, des responsabilités et du cadre applicable (3 questions) **Page 3**

2. Exploitation des données et organisation des ressources (3 questions) **Page 5**

3. Préparation du protocole opératoire et coordination (3 questions) **Page 8**

4. Prévention, responsabilité environnementale et accessibilité (3 questions) **Page 11**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://licencest.fr/assets/annales/licence-st/C5 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle/2026/Licence Sciences de la Terre - C5 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la mission, des responsabilités et du cadre applicable

Vous intervenez comme assistant de mission pour une reconnaissance de sédiments de berge menée par Géoterra Conseil sur un transect de 120 m. Les documents précisent l'organisation de l'équipe, les décisions réservées à la cheffe de projet et les exigences de prévention applicables.

Partie 1

Question 1.1. Présentez votre rôle dans la mission et distinguez deux décisions qui relèvent de la cheffe de projet de deux tâches que vous pouvez réaliser dans le cadre des consignes reçues.

Comme assistant de mission, je travaille sous l'autorité de la cheffe de projet. Elle valide le plan de prélèvement et décide des modifications de stations ou des adaptations du cahier des charges. Dans le cadre des consignes, je prépare le matériel et participe aux prélèvements selon le protocole. J'identifie les contenants, complète les fiches et vérifie leur concordance. Je signale toute anomalie à la cheffe de projet, sans modifier seul le plan ni les données.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Cheffe de projet : validation du plan et des adaptations. Assistant : préparation du matériel et traçabilité des prélèvements.

Question 1.2. À partir du DT 1, identifiez deux interlocuteurs ou fonctions avec lesquels vous devez coordonner votre travail. Pour chacun, précisez l'information à transmettre ou à recueillir et le moment pertinent de cet échange.

Interlocuteur	Échange à assurer	Moment
Cheffe de projet	Recueillir les consignes et signaler toute anomalie de sécurité, de localisation, d'identification ou de mesure.	Avant le départ, puis dès qu'un écart survient.
Technicien de terrain	Coordonner la préparation et le déroulement des prélèvements selon le protocole interne.	Avant et pendant les opérations sur le terrain.

Ces échanges permettent de respecter les responsabilités de chacun. La cheffe de projet valide les modifications et traite les écarts ; le technicien conduit les opérations techniques prévues. Je recueille les consignes utiles avant d'agir et transmets rapidement toute difficulté constatée, afin que la décision soit prise par la bonne personne et que le suivi des prélèvements reste fiable.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Cheffe de projet : consignes et écarts. Technicien : coordination des prélèvements avant et pendant le terrain.

Question 1.3. Indiquez deux exigences de prévention applicables à la préparation ou à la réalisation de la mission. Pour chacune, précisez une action concrète attendue de l'équipe et le document ou l'interlocuteur à consulter en cas de doute.

Les obligations générales du Code du travail imposent la prévention des risques ; les consignes internes précisent leur application à cette mission.

- Avant le départ, consulter le document unique d'évaluation des risques professionnels et les consignes de terrain, puis vérifier les chaussures, gants et vêtements haute visibilité prévus. En cas de doute, demander conseil à la cheffe de projet.
- Sur le terrain, rester dans les zones autorisées et suspendre l'intervention si l'accès devient dangereux ou si le risque ne peut être maîtrisé. Alerter alors la cheffe de projet.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consulter l'évaluation des risques et les consignes, vérifier les équipements, respecter les zones autorisées et alerter en cas de danger.

2. Exploitation des données et organisation des ressources

La mission comporte huit prélèvements répartis sur un transect de 120 m, avec une cible de 0,50 kg par prélèvement. Le DT 2 fournit les données relatives aux sacs et à leur coût, la règle de réserve et les masses à contrôler.

Partie 2

Question 2.1. Calculez l'intervalle entre stations si les huit stations sont régulièrement réparties sur les 120 m, avec la première station au début du transect et la dernière à son extrémité. Écrivez la relation utilisée, puis indiquez les abscisses des huit stations depuis l'origine.

Les stations occupent les deux extrémités du transect : 8 stations forment donc 7 intervalles. La relation est **d = L / (n - 1) = 120 / (8 - 1) = 17,14 m**. Les abscisses se calculent depuis l'origine en multipliant l'intervalle exact par le rang de chaque station, de 0 à 7. Elles sont arrondies au centième de mètre ; la dernière station reste à l'extrémité du transect.

DR 2 complété : intervalle et abscisses

Nombre total de sacs à prévoir		
Coût total des sacs à prévoir		
Masse moyenne des prélèvements		
Vérification à effectuer avant transmission		

120 / (8 - 1) = : 17,14 m

À compléter par le candidat à partir du DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Abscisses (m) : 0 ; 17,14 ; 34,29 ; 51,43 ; 68,57 ; 85,71 ; 102,86 ; 120

✓ RÉPONSE À RETENIR

Intervalle : 17,14 m. Abscisses : 0 ; 17,14 ; 34,29 ; 51,43 ; 68,57 ; 85,71 ; 102,86 ; 120 m.

Question 2.2. Calculez la masse totale de sédiment à conditionner, le nombre de sacs nécessaire en incluant une réserve arrondie à l'entier supérieur et le coût correspondant. Le coût est calculé sur la totalité des sacs à prévoir selon la réserve. Utilisez les relations mtot = n × munitaire et C = Nsacs × cunitaire.

Élément	Calcul	Résultat
Masse totale	8 × 0,50 kg	4,00 kg
Sacs de réserve	20 % de 8 = 1,6, arrondi supérieur	2 sacs
Sacs à prévoir	8 + 2	10 sacs
Coût total	10 × 0,35 €	3,50 €

Les 10 sacs utilisables couvrent exactement le besoin calculé, réserve comprise.

DR 2 complété : masse, réserve et coût

Nombre total de sacs à prévoir		
Coût total des sacs à prévoir		
Masse moyenne des prélèvements		
Vérification à effectuer avant transmission	 8 × 0,50 = 4,00 4,00 kg	

À compléter par le candidat à partir du DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas d

20 % × 8 = 1,6 ; 2 sacs supérieur

8 + 2 10 sacs

10 × 0,35 € 3,50 €

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 4,00 kg de sédiment ; 2 sacs de réserve ; 10 sacs à prévoir ; coût total : 3,50 €.

Question 2.3. À partir des huit masses indiquées dans le sujet, calculez la masse moyenne. Indiquez si cette moyenne suffit, à elle seule, à démontrer que chaque prélèvement respecte la cible de 0,50 kg, puis proposez une vérification de traçabilité à effectuer avant la transmission des données.

La somme des huit masses est de 4,00 kg ; divisée par 8, elle donne une moyenne de 0,50 kg. Cette moyenne ne prouve pas que chaque prélèvement atteint la cible : les valeurs individuelles comprennent notamment 0,48 kg et 0,49 kg. Avant transmission, vérifier les huit masses une par une et s'assurer que chaque identifiant est lisible, unique et concordant entre le contenant et sa fiche. Signaler tout écart au responsable de mission.

DR 2 complété : moyenne et contrôle de traçabilité

Nombre total de sacs à prévoir		
Coût total des sacs à prévoir		
Masse moyenne des prélèvements		
Vérification à effectuer avant transmission		

À compléter par le candidat à partir du DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

4,00 / 8 = 0,50 0,50 kg

Contrôler les 8 masses et la concordance des identifiants sac-fiche

✓ RÉPONSE À RETENIR

Masse moyenne : 0,50 kg. Vérifier chaque masse et la concordance des identifiants sur les sacs et les fiches.

3. Préparation du protocole opératoire et coordination

Vous devez préparer l'organisation du travail et traiter les aléas sans dépasser votre niveau de responsabilité. Les documents précisent les rôles, la séquence de mission, le traitement d'une station inaccessible et les règles de consignation des données incertaines.

Partie 3

Question 3.1. Complétez le DR 1 en proposant une séquence opératoire en quatre étapes. Pour chaque étape, indiquez une action, le résultat vérifiable attendu et la personne à informer si une anomalie ne peut pas être corrigée dans le cadre de vos consignes.

Étape	Action	Résultat vérifiable	Transmission si anomalie
Avant le départ	Consulter les consignes et préparer le matériel.	Risques examinés, rôles répartis, matériel vérifié.	Cheffe de projet.
Repérage et prélèvement	Repérer les stations, prélever, identifier les contenants et remplir les fiches.	Échantillons et fiches concordants, données enregistrées.	Cheffe de projet.
Contrôle avant le retour	Comparer les échantillons et fiches, vérifier la lisibilité des identifiants.	Contrôle croisé réalisé et écarts relevés.	Cheffe de projet si l'écart persiste.
Station 5 inaccessible	Se tenir à distance du talus et ne pas déplacer la station.	Inaccessibilité et motif consignés.	Cheffe de projet, seule habilitée à valider une modification.

Après l'intervention, transmettre à la cheffe de projet les données brutes et le compte rendu des écarts. L'assistant prépare le matériel, participe aux prélèvements et assure la traçabilité selon les consignes. Il signale toute anomalie non résolue et ne modifie ni le plan validé ni les données. Le technicien conduit les opérations de prélèvement selon le protocole interne.

DR 1 complété : séquence opératoire

Séquence opératoire et traitement d'un écart

Étape ou situation	Action à réali	Résultat vérifiable ou information à con	Personne à informer ou décision à der
Avant le départ	Consulter consignes, risques et matériel	Rôles répartis; matériel vérifié	Cheffe de projet
Repérage et prélèvement	Repérer, prélever, identifier, enregistrer	Fiche et contenant concordants	Cheffe de projet
Contrôle avant le retour	Contrôler les fiches et échantillons	Identifiants lisibles; écarts relevés	Cheffe de projet si l'écart persiste
Station 5 inaccessible	Rester à distance; ne pas déplacer S5	Inaccessibilité et motif consignés	Cheffe de projet; attendre validation

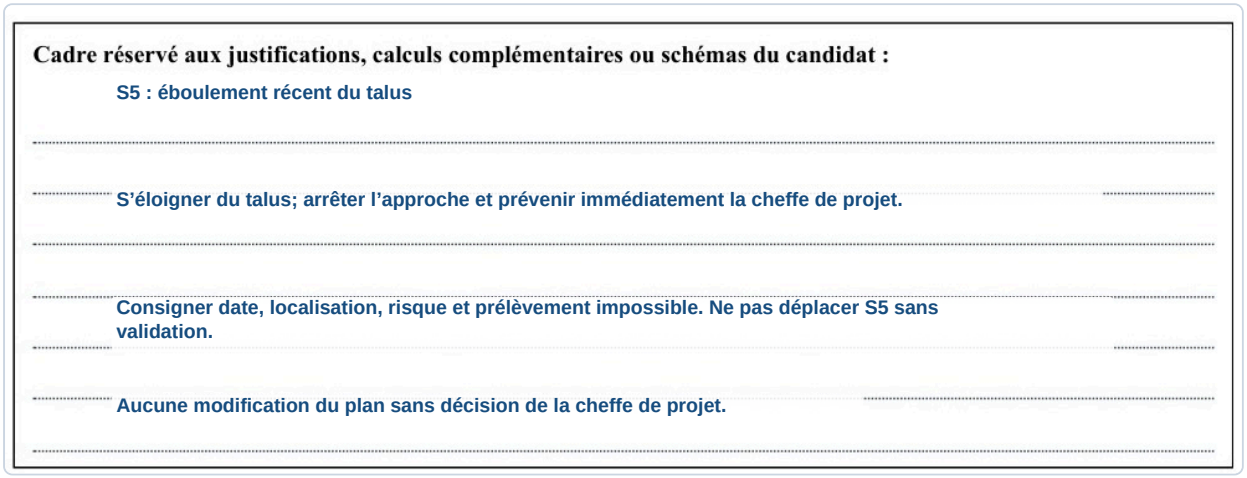
✓ RÉPONSE À RETENIR

Préparer, prélever, identifier et contrôler selon les consignes; consigner les écarts et transmettre les données à la cheffe de projet.

Question 3.2. **Au cours de la mission, la station 5 est inaccessible en raison d'un éboulement récent du talus. Décrivez la conduite à tenir immédiatement, l'information à transmettre à la cheffe de projet et les éléments à consigner. Ne décidez pas vous-même d'un déplacement de station sans validation.**

1. Interrompre l'approche de S5, s'éloigner du talus instable et avertir immédiatement la cheffe de projet. Ne pas tenter de franchir l'éboulement ni de prélever dans une zone dangereuse.
2. Transmettre la localisation de la station, l'éboulement récent observé, le risque pour l'équipe et l'impossibilité d'effectuer le prélèvement.
3. Consigner la date, S5, le motif de l'inaccessibilité, les observations utiles et l'absence de prélèvement. Attendre la décision de la cheffe de projet avant toute adaptation; ne déplacer ni supprimer la station de sa propre initiative.

DR 1 : conduite à tenir pour S5 inaccessible



✓ RÉPONSE À RETENIR

Sécuriser l'équipe, alerter la cheffe de projet et consigner l'inaccessibilité de S5. Toute modification du plan attend sa validation.

Question 3.3. **Une fiche de terrain comporte un identifiant d'échantillon illisible et une masse manuscrite corrigée sans visa. Expliquez comment préserver l'intégrité de l'information, quelle vérification mener et comment rendre compte de l'écart sans reconstituer une donnée incertaine.**

Conserver la fiche dans son état initial : ne pas effacer, réécrire ni deviner l'identifiant ou la masse. Éviter toute attribution incertaine en isolant la fiche et le contenant concernés jusqu'à vérification.

- Comparer l'identifiant du contenant avec la fiche et les autres relevés; demander confirmation aux personnes ayant réalisé ou contrôlé le prélèvement.
- Vérifier la masse à partir d'une source fiable et traçable. Une nouvelle mesure n'est exploitable que si l'échantillon est identifié avec certitude et la mesure documentée.
- Signaler à la cheffe de projet l'identifiant illisible et la correction sans visa. Conserver la trace de l'écart et ne pas présenter une donnée incertaine comme certaine.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Préserver les inscriptions d’origine, vérifier les éléments concordants et signaler l’écart à la cheffe de projet sans reconstituer de donnée incertaine.

4. Prévention, responsabilité environnementale et accessibilité

La mission se déroule près d'un chemin communal, sur un sol pouvant être humide et irrégulier, et à proximité d'une berge à accès contrôlé. Les documents définissent les mesures de prévention et les exigences environnementales, ainsi que les modalités d'adaptation de la mission avec une personne à mobilité réduite.

Partie 4

Question 4.1. À partir du DT 3, identifiez deux dangers de la situation et associez à chacun une mesure de prévention pertinente. Expliquez pourquoi l'arrêt de l'intervention et l'alerte sont nécessaires si les conditions d'accès deviennent dangereuses.

Deux dangers et leurs mesures de prévention :

- **Sol humide ou irrégulier :** porter des chaussures adaptées, progresser prudemment et interrompre l'accès s'il devient dangereux.
- **Circulation à proximité du chemin communal :** rester dans la zone autorisée et porter le vêtement haute visibilité prévu.

Si le risque ne peut être maîtrisé, l'intervention doit être suspendue pour ne pas exposer l'équipe à un danger. La difficulté et la suspension sont signalées à la cheffe de projet, conformément aux consignes de terrain.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Sol humide : chaussures adaptées et progression prudente. Chemin communal : zone autorisée et haute visibilité. Si l'accès devient dangereux, suspendre l'intervention et alerter la cheffe de projet.

Question 4.2. Proposez deux adaptations concrètes pour permettre à la personne à mobilité réduite de participer à la mission, sans présumer de ses capacités et sans l'exclure des décisions. Précisez comment vérifier avec elle que l'adaptation est appropriée et comment préserver la sécurité collective.

1. Échanger avec la personne avant le départ, puis repérer avec elle un itinéraire praticable et autorisé.
2. Répartir les tâches avec son accord, par exemple l'identification des contenants ou la saisie des relevés depuis un emplacement accessible, si cela lui convient.

Vérifier directement avec elle que le parcours et les tâches répondent à ses besoins, puis réévaluer si les conditions changent. Maintenir les équipements prévus, respecter les limites d'accès et ne laisser aucun membre de l'équipe exposé à un risque non maîtrisé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Définir avec la personne un parcours praticable et des tâches souhaitées, vérifier avec elle que ces choix conviennent et préserver la sécurité de toute l'équipe.

Question 4.3. Un membre de l’équipe propose de supprimer la station 5 de la fiche afin que le bilan paraisse complet. Expliquez pourquoi cette proposition est incompatible avec une pratique professionnelle responsable et indiquez la conduite à tenir pour assurer une restitution honnête et respectueuse de l’environnement.

Supprimer la station 5 masquerait un écart au cahier des charges et rendrait le relevé incomplet et trompeur. Il faut conserver la trace de la station et indiquer qu’elle est inaccessible, sans inventer ni effacer de données.

Consigner le motif et les circonstances, puis alerter la cheffe de projet, seule habilitée à valider une modification du plan. Ne pas accéder à une zone dangereuse ou interdite ; limiter le piétinement, ne laisser aucun déchet et signaler tout risque de dégradation de la berge.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Consigner la station 5 comme inaccessible et transmettre l’écart à la cheffe de projet, sans le masquer. Respecter les limites d’accès et protéger la berge.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de Licence Sciences de la Terre, bloc BC05, session 2026, code 26-LIC-ST-EP1, d'une durée de 2 heures et de coefficient indicatif 3,0. Le sujet porte sur une reconnaissance de sédiments de berge pour Géoterra Conseil. Il évalue l'organisation d'une mission, les calculs de préparation, la traçabilité, la prévention des risques, la responsabilité environnementale et l'accessibilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour n stations réparties aux deux extrémités d'un transect de longueur L, l'intervalle est d = L / (n - 1).
- La masse totale à conditionner se calcule par mtot = n × munitaire, en conservant les unités.
- La réserve de sacs correspond à 20 % du nombre de prélèvements, arrondis à l'entier supérieur; le coût porte sur tous les sacs prévus.
- Une moyenne ne prouve pas la conformité de chaque prélèvement : vérifier individuellement les masses et la concordance des identifiants.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour l'intervalle entre stations, utiliser n - 1 intervalles puisque les stations sont placées aux deux extrémités.
- Présenter les calculs avec les unités et arrondir à l'entier supérieur le nombre de sacs de réserve.
- Ne pas modifier seul le plan, déplacer une station ni reconstituer une donnée incertaine : consigner l'écart et demander validation.
- En cas de danger non maîtrisé, suspendre l'intervention, alerter la cheffe de projet et préserver la sécurité de toute l'équipe.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'intervalle quand les stations occupent les deux extrémités du transect ?

Il y a un intervalle de moins que de stations. Divisez donc la longueur du transect par n - 1, puis placez la première station à l'origine et la dernière à l'extrémité. Ici, la longueur est 120 m et le nombre de stations est huit.

Q : Une masse moyenne égale à la cible garantit-elle que chaque prélèvement est conforme ?

Non. La moyenne résume les valeurs sans montrer si chacune respecte la cible. Il faut examiner les masses individuellement et vérifier que chaque identifiant est lisible, unique et concordant entre le contenant et la fiche avant transmission.

Q : Que faire si une station est inaccessible pendant la mission ?

Ne prenez pas de risque et ne déplacez pas la station de votre propre initiative. Consignez son numéro, le motif et les circonstances de l'inaccessibilité, prévenez la cheffe de projet et attendez sa décision avant toute modification du plan.

Q : Quels éléments démontrent une restitution professionnelle et traçable ?

Les échantillons doivent porter des identifiants lisibles, uniques et concordants avec les fiches. Consignez et signalez les anomalies et les stations inaccessibles, sans inventer ni supprimer de données. La cheffe de projet valide toute décision modifiant le plan.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencest.fr/assets/annales/licence-st/C5 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle/2026/Licence Sciences de la Terre - C5 - Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Sciences de la Terre : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.